

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026**

DELIBERATION 2026-09-105

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE (EXERCICES 2021 ET SUIVANTS)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MÉSLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE
(EXERCICES 2021 ET SUIVANTS)

La Chambre régionale des comptes de Bretagne a contrôlé les comptes et la gestion de la ville de Guipavas pour les années 2021 et suivantes.

Vu le Code des juridictions financières, notamment l'article L 243-6,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne reçu le 10 septembre 2026 portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la ville de Guipavas au titre des exercices 2021 et suivants,

Vu le courrier de la Chambre régionales des comptes de Bretagne portant notification du rapport d'observation définitives,

Considérant qu'en application des dispositions du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué à l'assemblée délibérante et donne lieu à un débat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatif au contrôle des comptes et la gestion de la ville de Guipavas pour les exercices 2021 et suivants ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat portant sur ce rapport

PJ : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne

Décision du Conseil municipal : Prend acte

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

